

CONSEIL METROPOLITAIN

Lundi 2 octobre 2023

ORDRE DU JOUR

Arrêt du procès-verbal du Conseil métropolitain du lundi 3 juillet 2023.

Point n° 1 : **Installation de deux nouveaux Conseillers métropolitains titulaires de la Ville de Metz.**

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Point n° 2 : **Désignation dans diverses Commissions d'étude thématiques.**

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Point n° 3 : **Désignation de représentants de l'Eurométropole de Metz dans divers organismes.**

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Point n° 4 : **Renouvellement du mode de gestion du réseau de transport public de voyageurs de Metz Métropole.**

Rapporteur : Madame Béatrice AGAMENNONE

Point n° 5 : **SPL Grand Est Mobilités : adhésion au Contrat d'Engagement d'Apports en Fonds Propres.**

Rapporteur : Madame Béatrice AGAMENNONE

Point n° 6 : **Mise à jour de la délibération de principe sur le projet de déploiement de l'hydrogène sur le territoire métropolitain présenté à l'ADEME, dans le cadre de son appel à projet ' Ecosystèmes territoriaux hydrogène '.**

Rapporteur : Madame Frédérique LOGIN

Point n° 7 : **Avenant n°7 au contrat relatif à l'exploitation du parc de stationnement Saint-Thiébault.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude WALTER

Point n° 8 : **Avenant n°13 au contrat de concession conclu le 10 novembre 2004 et relatif à la construction et à l'exploitation d'un parc de stationnement souterrain sous l'Esplanade (dit parc de stationnement ' Esplanade ').**

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude WALTER

Point n° 9 : **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Signature de l'avenant n°1 à convention NPNRU de l'Eurométropole de Metz.**

Rapporteur : Madame Doan TRAN

Point n° 10 : **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - concertation au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités.**

Rapporteur : Madame Doan TRAN

- Point n° 11 : **Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Eurométropole de Metz : deuxième arrêt du projet de PLUi.**
Rapporteur : Monsieur Henri HASSER
- Point n° 12 : **Zone d'Aménagement Concertée ' Quartier de l'Amphithéâtre ' - Projet de modification du périmètre - Confirmation de l'intérêt Métropolitain de la ZAC étendue - Modification du dossier de création et du dossier de réalisation de la ZAC - Définition des modalités de concertation préalable avec le public.**
Rapporteur : Monsieur Henri HASSER
- Point n° 13 : **Délégation de service Public relative à l'exploitation du Crématorium de Metz - Approbation de la liste des associations locales habilitées à recevoir le produit financier provenant du traitement des résidus métalliques des crémations.**
Rapporteur : Monsieur Pierre MUEL
- Point n° 14 : **Délégation de service Public relative à l'exploitation du Crématorium de Metz Métropole - Avenant n° 8 portant sur la révision des modalités d'indexation des tarifs.**
Rapporteur : Monsieur Pierre MUEL
- Point n° 15 : **Décision Modificative n°1-2023.**
Rapporteur : Monsieur Patrick GRIVEL
- Point n° 16 : **Dotation de Solidarité Communautaire - Exercice 2023.**
Rapporteur : Monsieur Patrick GRIVEL
- Point n° 17 : **Fonds de Concours 2023 : Attribution d'une troisième tranche 2023 - Affectation de l'Autorisation de Programme - Annulation de Fonds de Concours attribués pour les communes de Marly, Saint-Julien-lès-Metz, Saulny - Report sur le présent mandat des reliquats de fonds de concours attribués sur le mandat précédent.**
Rapporteur : Monsieur Patrick GRIVEL
- Point n° 18 : **Répartition de l'emprunt souscrit par le SMASA pour l'exercice de la compétence assainissement de Lorry-Mardigny entre l'Eurométropole de Metz et Haganis.**
Rapporteur : Monsieur Patrick GRIVEL
- Point n° 19 : **Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents métropolitains.**
Rapporteur : Monsieur Daniel DEFAUX
- Point n° 20 : **Communication des délibérations prises par le Bureau.**
Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER
- Point n° 21 : **Communication des décisions.**
Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Points divers.